



unifor

Local 100/section locale 100

Ken Hiatt – Président Local 100 Rail Division

1376 Grant Avenue #113, Winnipeg, Manitoba R3M 3Y4

Ph: (204) 488-6913 or (204) 488-6872 fax: (204) 488-6928

E-mail: khiatt@shaw.ca or uniforlocal100@gmail.com

30 août 2016

À tous les loges de section locale 100

Note: Cette élection est pour le Bureau du Président Locale 100, seulement. L'appel à tous les autres bureaux sera avant le 1er Janvier 2017. Cela est conforme aux articles 2 et 3 de Locale 100's règlements locaux. Une copie peut être trouvée à,

www.uniforlocal100.com

PROCESSUS ÉLECTORAL

ARTICLE 3 :

1. Les élections des directeurs de la Section locale 100 auront lieu tous les trois ans, à compter de 1996.
2. **Des avis seront envoyés à chaque loge 4 mois avant l'année électorale indiquant que le Bureau du Président Local 100 sera déclaré ouvert aux candidatures le 1er octobre. Tous les formulaires de candidature remplis, au bureau du Président, doivent être parvenir par courrier recommandé par le Président de la Commission électorale a 0001, le 1er novembre précédant l'année de l'élection. Des avis seront envoyés à chaque loge le 1er janvier de chaque année électorale, déclarant que les mises en candidature à chaque poste seront acceptées à partir du 1er février de l'année en question. Un nombre suffisant de formulaires de mise en candidature seront envoyés à chaque loge. Toutes les mises en candidature doivent être expédiées par courrier recommandé et reçues par le président du comité des élections avant minuit, le 1er mars de l'année électorale, le cachet de la poste faisant foi.**
3. Les formulaires de mise en candidature doivent être signés par deux (2) membres en règle de la Section locale 100 et par la personne qui accepte de se porter candidat.
4. Chaque candidat peut joindre sa fiche électorale personnelle à son formulaire de mise en candidature; cette fiche sera imprimée et ne dépassera pas une seule page 215 mm x 279 mm (8 po x 11 po) à simple interligne. La Section locale 100 publiera un bulletin contenant ces fiches électorales, qui sera posté à chaque membre au plus tard le 1er avril de l'année des élections triennales.
5. Le mode de scrutin pour les directeurs de la Section locale 100 sera par courrier.
6. Le comité des élections fera parvenir par la poste une enveloppe contenant un bulletin de vote et une enveloppe de retour affranchie adressée au comité des élections en indiquant bien la case postale du comité et, le nom du membre à l'adresse de l'expéditeur, ainsi que des instructions écrites sur le

processus du vote, directement à chaque membre en règle et, chaque membre retournera son bulletin directement par courrier à l'adresse postale du comité des élections.

7. Le président de la Section locale 100 choisira trois personnes domiciliées à un même endroit pour siéger au comité d'élection. Les élections seront tenues à partir de la ville de résidence du comité. Un président et un secrétaire seront choisis parmi les membres du comité. Le comité des élections obtiendra une case postale qui sera utilisée uniquement pour recevoir les bulletins de vote.

8. Tous les présidents et les secrétaires archivistes des loges seront informés immédiatement de l'adresse postale et du numéro de téléphone du président du comité des élections.

9. Pour le Bureau du Président, le Comité d'élection doit faire un ballot de vote qui devra être envoyée à chaque membre Local 100 en bonne et due forme, portant le cachet, et ce au plus tard le 1er décembre avant l'année électorale. Le décompte des bulletins de vote commencera plus tard le 6 février de l'année de l'élection et le Président Local 100 sera informée immédiatement du résultat final des élections.

10. Si un deuxième tour de scrutin doit être tenu, les dates afférentes seront fixées par le comité des élections.

11. Le déclenchement d'une élection sera affiché sur le site Web d'Unifor Locale 100, (www.uniforlocal100.com) On prendra soin d'expliquer que le scrutin par courrier est absolument secret.

Locales 100 élection de la présidente du comité est;

Les Lilley
1376 chemin Grant # 110
Winnipeg, Manitoba
R3M 3Y4
Numéro de téléphone: 204-878-4834

En solidarité
Ken Hiatt
Local 100 Président Unifor